

COURANTS D'AGES ASBL

PLATEFORME DE L'INTERGENERATION FRANCOPHONE DE BELGIQUE



RAPPORT D'ACTIVITE 2013



Wallonie



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Avec le soutien d'Actiris

Table des matières

Introduction	3
A. Information	4
1. Permanence téléphonique et informatique	4
2. Portail	4
3. Newsletter	6
B.Représentation	7
1. Réseautage	7
2. Conférences / Interventions.....	8
C.Sensibilisation	9
1. Séances de sensibilisation	9
2. Contributions à des projets	10
3. Formation	10
D.Diversité de projets mêlant nos trois missions	11
1. Vieillessement actif	11
2. Carrefours des Générations	12
E.Gestion quotidienne de l'asbl	15
Conclusion.....	16

Introduction

L'intergénération, en favorisant les solidarités entre tous les âges et tous les secteurs, répond en partie au défi urgent de bâtir ensemble la société, d'aujourd'hui et de demain, au-delà des sentiments d'incompréhension ou de concurrence entre les générations.

Dans cette optique, la Plateforme Courants d'Âges (Statuts de l'asbl en annexe 1) est reconnue comme l'interface du secteur intergénérationnel en Belgique francophone.

Pour ce faire, elle coordonne un réseau de membres actifs dans la pratique de la solidarité entre les générations qui fonde sa légitimité.

La Plateforme relie donc ses membres entre eux et avec les autres publics, accroît la visibilité des actions intergénérationnelles et porte la parole pour une société plus solidaire et plus respectueuse des rôles et des désirs de chaque âge.

Courants d'Âges axe son action autour de trois missions:

Informer

Répondre aux demandes d'informations concernant les actions de terrain, les publications, ou autres études relatives au défi des relations intergénérationnelles.

Collecter et diffuser les informations concernant les événements, les projets et les ouvrages en rapport avec la rencontre entre les générations.

Echanger

Favoriser les échanges de pratiques entre ses membres et créer le lien entre différents porteurs de projets, particuliers et institutions.

Orienter les demandes spécifiques vers les structures les plus appropriées aussi bien au sein qu'à l'extérieur du réseau.

Représenter

Représenter le secteur intergénérationnel lors de conférences, de colloques, de journées d'étude et diffuser les pratiques intergénérationnelles.

Interpeller les politiques sur la thématique des relations entre les générations.

En 2013, Courants d'Âges a mené à terme son action autour de l'« *Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité entre les générations* ». Notre secteur étant impliqué directement par cette thématique, la Plateforme Courants d'Âges a rédigé et diffusé une brochure sur le sujet et organisé une conférence. Nous en parlons plus loin en D1.

Courants d'Agés a aussi continué à coordonner l'opération de sensibilisation aux relations intergénérationnelles qu'est « Carrefours des Générations ».

En parallèle, Courants d'Agés a poursuivi la sensibilisation et la mise en réseau notamment grâce à ses modules de formation et sa gestion attentive du portail internet : www.intergenerations.be.

A. Information

1. Permanence téléphonique et informatique

En lien direct avec ses trois missions, Courants d'Agés propose une permanence téléphonique et électronique pour recueillir et répondre aux nombreuses demandes venant des membres du réseau, d'associations, de diverses structures et services ou du grand public. Ces demandes sont d'ordre varié et chacune d'elles fait l'objet de recherches spécifiques ou d'une orientation vers les structures expertes dans les domaines questionnés. Le portail www.intergenerations.be reste une importante porte d'entrée pour ces demandes.

En 2013, nous comptabilisons plus de 110 réponses personnalisées aux demandes parvenues par mail. Ceci, sans compter les sollicitations reçues par téléphone.

2. Portail

Depuis 2008, Courants d'Agés gère un portail internet d'information et d'échange d'expériences qui reprend un grand nombre d'activités et de publications en lien avec la thématique intergénérationnelle. Le portail www.intergenerations.be ouvre une véritable porte d'entrée sur l'intergénération.

Ses objectifs:

- centraliser l'information intergénérationnelle;
- proposer un lieu d'échange interactif sur l'intergénération;
- mettre à disposition des outils méthodologiques et de référence;
- rendre accessible des expériences intergénérationnelles qui naissent un peu partout en territoire francophone de Belgique souvent de manière locale et peu visible.

Son public:

- les professionnels y trouvent des idées d'activités et des contacts;
- les particuliers y consultent des publications et des événements auxquels participer;
- les mandataires politiques y dénichent des informations sur la problématique des relations entre générations;

- le grand public y rencontre les porteurs de projets intergénérationnels;

Le site se compose de différentes catégories complémentaires comme:

- un actuBlog mettant en avant les évènements phare du moment;
- un agenda informant des évènements intergénérationnels;
- un carnet seniors reprenant l'actualité des seniors en lien avec l'intergénération;
- des organismes inscrits composés en partie d'« experts » de l'intergénérationnel;
- des projets et expériences de mise en lien entre les générations;
- une boîte à outils aidant à la réalisation d'un projet intergénérationnel;
- une newsletter récapitulant l'actualité du secteur.

Concernant les organismes inscrits, afin de préserver les valeurs que nous prônons, nous analysons attentivement la dimension intergénérationnelle, apolitique et non-commerciale des nouvelles demandes d'inscription que nous recevons.

Cette année, nous avons effectué un travail important de mises à jour des fiches organismes déjà en ligne.

En fin d'année, nous avons aussi repensé la logique et la cohérence du site. C'est en début d'année 2014 que les changements seront visibles par les internautes.

Tableau des fréquentations mensuelles en 2013

Mois	Visiteurs différents	Visites	Pages
Janvier 2013	2.718	4.026	78.126
Février 2013	2.328	3.290	53.666
Mars 2013	2.492	3.560	46.299
Avril 2013	2.535	3.756	48.387
Mai 2013	2.546	3.821	98.993
Juin 2013	2.076	3.299	103.247
Juillet 2013	1.934	2.854	43.882
Août 2013	2.182	2.989	66.127
Septembre 2013	2.537	3.619	43.800
Octobre 2013	2.677	3.778	24.075
Novembre 2013	2.519	3.580	21.601
Décembre 2013	2.308	3.330	23.915
Total	28.852	41.902	652.118

Tableau comparatif des fréquentations

	2009	2010	2011	2012	2013
Visiteurs différents	8.595	11.707	18.821	27.869	28.852
Pages visitées	92.005	105.184	281.308	389.736	652.118

2013 en quelques chiffres

- 15 nouvelles demandes d'inscriptions de la part de différents organismes
- 189 organismes inscrits
- 56 agendas
- 16 actuBlog
- 11 carnets seniors
- Les visiteurs ont été multipliés par + de 3 fois par rapport à 2009 (année du lancement)
- Par rapport à l'an dernier, les visiteurs ont augmenté de 3,5 %
- Les pages visitées ont été multipliées par + de 7 fois par rapport à 2009
- Les pages visitées enregistrent une augmentation de 67% par rapport à 2012.

Cette importante augmentation enregistrée depuis cinq ans nous amène à renforcer notre travail de référencement, de mise à jour et de gestion du site. Ce succès se répercute directement dans la croissance des demandes d'informations nous parvenant par mail via le site.

3. Newsletter

Notre newsletter relaye l'actualité intergénérationnelle et fait écho aux activités de nos membres et aux informations (agenda, outils, ...) reprises sur le portail. Elle est un lien plus proactif vers l'extérieur. Les retours enthousiastes et intéressés ont été très nombreux cette année. En 2013, nous avons envoyé onze newsletters à plus de 2.500 contacts.

B. Représentation

1. Réseautage

Courants d'Âges est membre de la CAS (Coordination des Associations de Seniors) où son rôle est d'y souligner l'importance des relations intergénérationnelles dans toutes les problématiques liées au vieillissement. Courants d'Âges y est engagé dans son Bureau exécutif.

Etant donné la similarité et la complémentarité des pratiques et des publics cibles avec deux autres associations intergénérationnelles de notre réseau, Entr'âges et Atoutage, une réflexion de rapprochement a été entamée en 2011. Le rapprochement de ces trois associations différentes veut renforcer la cohérence et la visibilité du secteur intergénérationnel et le travail auprès des publics cibles. Fin 2012, une nouvelle association a été créée par les trois structures concernées, « Intergénérations », en abrégé InterG. Cette association vise le rassemblement progressif d'activités menées en commun et la création de nouveaux projets répondant à une nouvelle demande.

Pour organiser cette collaboration, un comité de pilotage (CdP) composé d'un membre de chacun des trois conseils d'administration et de chacune des équipes a commencé à se réunir en 2013. Les moments d'échanges furent nombreux : 5 réunions du CdP, 2 supervisions par le Stics asbl et 2 moments de rencontre inter-équipes.

Simultanément, les trois associations, complémentaires mais néanmoins différentes, continuent leurs projets et activités propres.

Fort de notre position de Plateforme, dès que nous le pouvons, nous rencontrons les membres de notre réseau.

Ainsi, Courants d'Âges était présent à la séance d'informations sur les activités d'Âges et Transmissions, à l'attention de ses nouveaux volontaires.

Courants d'Âges a assisté au vernissage de l'exposition photos « Générations René » organisée par Entr'âges. Cette exposition était le fruit de rencontres intergénérationnelles autour de l'œuvre surréaliste de René Magritte à travers un atelier de théâtre objets.

Courants d'Âges a participé à un atelier intergénérationnel organisé par Entr'âges, en partenariat avec l'asbl Maison Biloba, autour de la transmission de pratiques de bien-être à l'attention des résidents d'une maison de repos.

Courants d'Âges est allé à la rencontre de l'équipe de Mémoire vivante de l'asbl La Gerbe afin de renouer le contact et d'échanger sur leurs pratiques, demandes et attentes.

Quant aux formations « réseau », elles continuent à être mises en place et ont vu en 2013 une collaboration privilégiée avec Atoutage.

2. Conférences / Interventions

24/04 : Courants d'Âges était présent à la journée au parlement européen "A Challenge for Horizon 2020: Ageing and Intergenerational Fairness" afin d'assister à un débat autour des enjeux du vieillissement de la population et les solidarités intergénérationnelles.

21/09 : Courants d'Âges a assisté à la matinée d'étude « La qualité de vie de la personne âgée » organisée par le Service Laïque d'aide aux Personnes. Parmi les interventions, l'éclairage socio-anthropologique sur les vieillesse amené par Sylvie Carbonnelle a été particulièrement utile afin de mieux saisir les représentations sociales liées à l'âge et aux vieillissements.

30/09 : Courants d'Âges a participé au Workshop du Fond Princesse Mathilde sur le thème « La force des projets intergénérationnels. Transmission et partage des savoirs faire. » Courants d'Âges a représenté le réseau à la table ronde « Culture-Loisirs-Multimédia ».

14/10 : Courants d'Âges a assisté à la rencontre et débat avec Altay Manço, Directeur scientifique de l'IRFAM (Institut de Recherche, Formation et Action sur les Migrations) organisée par Ages et Transmissions. Cette rencontre a apporté aux volontaires présents quelques pistes sur l'accompagnement scolaire des jeunes issus de l'immigration.

16/10 : Courants d'Âges a participé à la journée de conférences-débats sur « Les enjeux sociaux liés au boom démographique » organisée par Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté. Occasion de faire le point entre professionnels du social sur les enjeux sociaux liés au boom démographique et ses conséquences sociales en Région bruxelloise.

21/10 : Courants d'Âges a assisté à une conférence « Migration inversée. Le choix d'une retraite au Maghreb. D'une réminiscence du passé à l'imparfait » faisant partie du cycle de séminaires « Penser les vieillesse » organisé par le CDCS. Cette conférence a interrogé notre propre société dans son rapport à l'individu vieillissant et aux structures familiales « modernes ».

05/11: Dans le cadre de sa campagne de sensibilisation à l'importance d'une Union européenne pour tous les âges, Age Platform Europe a publié un manifeste adressé aux candidats aux élections européennes de 2014. Courants d'Âges a assisté à sa présentation au Parlement européen.

En termes d'**intervention**, en juin Courants d'Âges a répondu à l'invitation du Cesep en participant à un atelier dans le cadre du projet Bridge the Gap. Ce projet explore des initiatives européennes menées pour une réduction de la fracture numérique entre les générations. Courants d'Âges a présenté son travail devant un public anglophone d'acteurs européens, en

faisant un focus particulier sur les nouvelles technologies et l'intergénérationnel et en l'illustrant par des pratiques de membres du réseau.

C. Sensibilisation

1. Séances de sensibilisation

Afin de rendre la notion d'intergénération plus accessible à tous, nous organisons des modules de sensibilisation. Ces modules sont le résultat de plusieurs années de travail sur le terrain intergénérationnel, de pratiques, de réflexions, de questions... amenées par tous les membres de notre réseau.

Les trois principaux objectifs de la sensibilisation sont :

- Rendre le concept d'Intergénération plus compréhensible et plus abordable;
- Permettre aux publics sensibilisés de pouvoir développer des projets intergénérationnels ou d'impulser de l'intergénérationnel dans leurs activités;
- Promouvoir les valeurs intergénérationnelles défendues par tous nos membres.

Le module comprend une présentation de Courants d'Âges, le contexte de l'émergence des activités intergénérationnelles, les enjeux, les perspectives des activités intergénérationnelles, et propose des éclaircissements sur ce qu'est une activité intergénérationnelle à l'aide de balises. Naturellement, nous y intégrons des exemples, sous forme de témoignages de nos membres, d'outils et de références bibliographiques. Chaque séance de sensibilisation fait l'objet d'adaptation en fonction des publics concernés. Cet outil met en valeur les membres du réseau, leurs activités et leurs outils méthodologiques.

Le public visé par notre 'contamination positive' est pluridisciplinaire et varié. De nombreux professionnels de terrain nous sollicitent pour progresser dans leurs pratiques intergénérationnelles ou pour injecter de l'intergénérationnel dans leur travail au quotidien.

En 2013, à la demande du Conseil Consultatif Communal des Aînés nouvellement constitué de Modave, Courants d'Âges a animé une matinée de sensibilisation auprès de différents acteurs de la commune (CPAS, CCCA, agents communaux, élus locaux, ...).

2. Contributions à des projets

Il nous arrive aussi de rencontrer lors d'un ou plusieurs entretiens des (futurs) porteurs de projets intergénérationnels, des étudiants, des journalistes ou des associations intéressés par la thématique.

Courants d'Âges a fait la connaissance d'une toute nouvelle asbl bruxelloise : « Duo For A Job ». Lors de cette prise de contact, Duo for a Job a présenté son travail de mentoring intergénérationnel qui met en lien des jeunes issus de l'immigration avec des professionnels expérimentés (pré)retraités dans le cadre de leur recherche d'emploi. Courants d'Âges leur a présenté ses missions, son réseau, ses outils et ses projets. De cette première rencontre ont découlé des échanges réguliers de contacts, de pistes et tuyaux ou des mises en lien avec le secteur intergénérationnel.

Courants d'Âges a été sollicité par une étudiante en master en sociologie à l'ULB afin d'apporter notre éclairage sur les politiques publiques en matière de vieillissement actif.

Dans le cadre du Fonds Princesse Mathilde, la Fondation Roi Baudouin a sollicité Courants d'Âges afin de l'aider à construire l'appel à projet en faveur d'initiatives intergénérationnelles autour de l'échange de savoirs et de connaissance entre plus jeunes et plus âgés. Nous avons donc été conviés à une matinée brainstorming entre professionnels du secteur afin de définir le cadre le plus adéquat pour cet appel à projet. Ensuite, nous avons continué le suivi et les échanges par mail. Lors de la matinée de réflexion « La force des projets intergénérationnels. Transmission et partage des savoirs faire. » qui a réuni des professionnels actifs dans des projets intergénérationnels, Courants d'Âges a été invité à modérer les débats de la table «Éducation-Formation-Gestion des compétences ».

En 2013, le thème de la Quinzaine de l'égalité des chances était le respect entre les générations. En partenariat avec le Conseil de la Jeunesse et D'broej vzw, deux ateliers d'échanges ont été organisés pour lancer cette quinzaine. Courants d'Âges a assisté à cette journée et a été invité à en dresser les grandes lignes en guise de conclusion.

3. Formation

Durant l'année 2013, trois modules méthodologiques « *Clés pour une action intergénérationnelle de qualité* » donné par Atoutage ont été programmés.

- Une session était réservée aux membres de notre réseau. 7 membres ont participé (11 personnes au total).
- Deux autres sessions, une à Charleroi et l'autre à Namur, ont été organisées pour les communes participantes à l'opération « Carrefours des Générations ». 21 communes

ont participé aux deux jours de formation (28 personnes).

Ce module de deux jours, entièrement conçu et dispensé par Atoutage, tend à :

- donner les outils aux participants afin qu'ils puissent construire les bases d'un projet intergénérationnel;
- préparer la rencontre en tenant compte de tous les acteurs du projet intergénérationnel;
- inscrire le projet dans la durée.

Dans ce projet, Courants d'Âges a rassemblé les attentes des publics visés pour les transmettre à Atoutage qui, autant que possible, a répondu aux demandes et adapté son contenu.

Nous avons aussi diffusé l'information, géré les inscriptions, géré l'organisation logistique (locations des salles, mise à disposition du matériel, repas, ...). Enfin, nous avons évalué ces trois formations tant au niveau des participants que des formatrices.

Notre rôle ici est de faciliter et d'alléger la tâche des structures qui disposent du contenu de terrain à transmettre mais pas forcément des moyens organisationnels et logistiques ou encore des publics.

D. Diversité de projets mêlant nos trois missions

1. Vieillessement actif

2012, année européenne du vieillissement actif et des solidarités entre les âges, a donné l'occasion à Courants d'Âges et ses membres de mener une réflexion sur le concept du vieillissement actif. 2013 a été l'occasion de porter et de prolonger cette réflexion avec et auprès du public. En deux temps :

La publication d'une brochure

http://intergeneration.be/open_doc.php?ext=pdf&path=doc/news_208/&f=Courants%20d_Ages_Le%20vieillessement%20actif_Avril%202013.pdf

A l'occasion du 29 avril, journée européenne des solidarités entre les générations, Courants d'Âges a publié une brochure valorisant le point de vue de ses membres sur la notion de vieillissement actif.

Dans un contexte marqué par le vieillissement de la population, le concept de vieillissement actif est promu par l'Union européenne comme une solution aux enjeux économiques nés de ce changement démographique. En s'appuyant sur une conception différente des âges et des vieillissements, les membres du réseau Courants d'Âges privilégient une approche visant à rendre chaque personne actrice plutôt qu'active. La brochure se conclut par des

recommandations adressées aux décideurs politiques, au niveau local, communautaire ou européen.

Publiée à 1000 exemplaires, la brochure a été envoyée à plus de 360 mandataires politiques belges et parlementaires européens ainsi qu'à près de 600 professionnels et particuliers. L'envoi postal s'est accompagné d'une large diffusion via notre newsletter et le portail www.intergenerations.be.

Une conférence

Pour clôturer la réflexion sur le vieillissement actif, Courants d'Âges a organisé une conférence le 1^{er} octobre, journée internationale des personnes âgées, intitulée « Le vieillissement actif : du concept aux acteurs. Donner un visage à celles et ceux que le vieillissement actif implique » (Programme en annexe 2). A travers des témoignages, des pratiques concrètes et des débats avec le public, des intervenants du monde associatif, citoyen et politique ont échangé autour de la question : « Que signifie vieillir tout en étant actif dans la société ? ».

Plus de 60 personnes ont assisté aux interventions de Courants d'Âges, du Département de l'Action sociale de la Croix-Rouge de Belgique, de l'asbl Le Bien Vieillir, au témoignage d'une femme sur son propre vieillissement et aux présentations d'initiatives de la Cocof, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie.

2. Carrefours des Générations

Edition 2013

Depuis la quatrième édition des Carrefours des Générations (2012), Courants d'Âges orchestre la coordination globale de l'opération.

Durant le week-end proche de la journée européenne des solidarités entre générations qui a lieu tous les 29 avril, cet événement convivial et festif veut mettre en valeur et à l'honneur toute la richesse des initiatives intergénérationnelles qui existent déjà au niveau local. La finalité reste la sensibilisation et la meilleure prise en compte par les pouvoirs locaux et politiques de l'importance de la solidarité entre les générations et vise l'encouragement de la continuité et durabilité des activités présentées lors de l'opération.

L'édition 2013 s'est inscrite dans la continuité de l'édition 2012, en collaboration avec les mêmes acteurs, à savoir les Provinces wallonnes et la Cocof, les communes, et les pouvoirs subsidiaires prolongeant leur soutien à ce projet depuis ses débuts.

Suite à la mise en route de l'opération 2013 à la fin de l'année 2012, l'implication de Courants d'Âges s'est traduite par un travail quotidien de suivi des communes participantes par le biais d'une permanence électronique et téléphonique, par l'envoi de mails réguliers et par la diffusion du matériel de communication. A cela s'est ajoutée la mise à jour régulière du site www.carrefoursdesgenerations.be, un travail de communication autour de l'événement et un suivi des communes à la demande. Courants d'Âges a également organisé des réunions de travail en février 2013 avec les communes participantes à Namur et Charleroi et une réunion globale d'évaluation en juin.

Avec 37 communes participantes, le taux de participation reste stable par rapport à l'édition 2012 (38 communes). Plus de 500 activités ont été proposées au public. On estime qu'il y a eu entre 7000 et 8000 visiteurs lors du week-end, toutes communes confondues. Le taux de satisfaction des coordinateurs locaux ainsi que des ambassadeurs est très bon.

Afin d'aller plus loin dans la maîtrise du concept et des enjeux intergénérationnels, et suite au constat de l'asbl d'un besoin d'acquis méthodologique, Courants d'Âges a offert cette année une formation « Clés pour une action intergénérationnelle de qualité » aux communes ayant participé cette année et les éditions précédentes.

Les Carrefours des Générations nous permettent encore et toujours de créer ou de renforcer des liens privilégiés avec les différents acteurs. En effet, l'opération nous offre une reconnaissance aux yeux des ambassadeurs, des communes et des provinces et nous permet la reconnaissance, au-delà de la coordination des Carrefours des Générations, de notre rôle de plateforme et de nos différentes activités. Elle permet une articulation plus aisée avec notre offre méthodologique (formations, module de sensibilisation, outils, soutien aux projets) et le suivi des demandes à la source, la mise en ligne des expériences et projets sur www.intergenerations.be, l'augmentation de la visibilité et la cohésion du travail en réseau. A noter également que de nombreuses communes ont suivi avec intérêt notre travail sur le vieillissement actif.

Notre satisfaction tient aussi au fait que l'opération contribue à consolider un peu plus les liens entre les différents partenaires de l'événement : les habitants, les ambassadeurs et les coordinateurs locaux.

Lancement de l'édition 2014

À partir d'août 2013, Courants d'Âges a lancé l'édition 2014, par l'envoi aux communes d'une invitation à participer à l'ensemble de notre base de données et par l'organisation d'une réunion d'information globale à Namur le 21 septembre. Une autre réunion d'information s'est tenue à la demande de la Province de Namur le 7 novembre.

Outre l'invitation à participer, nous avons fait le travail habituel de réadaptation du matériel (site, affiches, Vade Mecum, retro-planning). D'octobre à décembre 2013, nous avons également mené un travail important de permanence (réponse aux nombreuses demandes émanant des communes et suivi des communes participantes, mise à jour des informations des communes sur le site de l'opération www.carrefoursdesgenerations.be).

Fort de nos évaluations des éditions précédentes, nous souhaitons pour l'édition 2014 transmettre plus avant les balises importantes à la création de projets intergénérationnels. Nous souhaitons également rendre le site de l'opération plus convivial par des témoignages qui illustreront les rencontres et échanges qui ont lieu grâce au travail des communes.

On peut estimer qu'environ 38 communes participeront à l'édition 2014.

En Région bruxelloise

Alors que l'opération « Carrefours des Générations » connaît un succès réel en Wallonie, elle suscite, à chaque édition, la participation de seulement trois à quatre communes dans la Région bruxelloise. C'est pourquoi, conjointement au suivi fourni aux communes bruxelloises participant à l'opération, Courants d'Âges a proposé une offre adaptée à l'ensemble de la Région bruxelloise.

Soutenue par la Cocof, Courants d'Âges a organisé le 19 juin une réunion destinée aux acteurs communaux bruxellois avec pour objectifs de :

- Dresser le constat actuel des pratiques intergénérationnelles au niveau communal;
- Permettre aux acteurs de l'intergénération de se (re)connaître en partageant leurs pratiques, partenariats et outils;
- Evaluer la place de chacun au sein de son administration;
- Récolter les demandes et besoins spécifiques.

Cette matinée riche et conviviale, nous a amené à poursuivre le travail lors d'une deuxième réunion le 28 novembre. Cette deuxième rencontre avait pour objectif de :

- Présenter brièvement les grands axes et tendances dégagés à la suite de la première matinée de travail;
- Prendre connaissance de manière plus approfondie de quelques projets de terrain menés par les communes;
- Récolter les besoins concrets des communes en termes d'outils méthodologiques.

Suite à cette rencontre, Courants d'Âges réfléchit à la préparation d'une journée de travail « sur mesure » pour 2014.

E. Gestion quotidienne de l'asbl

La gestion de la Plateforme Courants d'Âges nécessite un temps de travail non négligeable. Tant la gestion budgétaire ; l'organisation des assemblées générales ; la gestion du personnel et des vacataires ; la formation continue des permanentes ; la recherche de subsides ; la tenue de la permanence et l'administration du portail que le travail en réseau ; la mise en place des divers projets comme les formations, les Carrefours des Générations, les conférences; ... représentent autant de tâches concomitantes.

Afin d'assurer ce travail, l'association bénéficie de subsides non-récurrents c'est-à-dire pour la plupart annuels. La Fédération Wallonie-Bruxelles nous accorde une subvention selon une convention de 3 ans, de 2012 à 2014 ; la Commission Communautaire Française et la Wallonie nous accordent des subventions facultatives annuelles. Cette situation plonge chaque année notre association dans une situation d'incertitude qui ne facilite pas le développement de perspectives à long terme. Une diminution ou l'arrêt de ces subventions plongerait l'association dans une situation difficile.

En termes de formation continue du personnel, une permanente de l'asbl a suivi la formation « Les écrits professionnels » organisée par le CESEP. Avec pour objectif de mieux saisir les enjeux et les objectifs de la communication, de mieux adapter sa communication, de savoir établir un plan de communication, d'apprendre la relation à la presse, de savoir rédiger un communiqué de presse, et de mieux comprendre les réseaux sociaux en tant qu'outils professionnels. La seconde permanente de l'asbl poursuit un master « Politique économique et sociale » FOPES à l'UCL entamé en septembre 2011. Ce programme de cours offre un panel varié de disciplines fournissant des clés d'analyse et d'interprétation des phénomènes économiques et sociaux et des politiques qui les concernent. C'est dans ce cadre que cette travailleuse bénéficie d'un crédit temps mi-temps.

Ce crédit temps a nécessité l'engagement d'une personne à mi-temps. Courants d'Âges a alors commencé à recruter mais c'est seulement au second engagement que l'équipe s'est stabilisée. En effet, le premier candidat engagé n'a pas souhaité continuer son contrat. Durant l'été, nous avons donc relancé un second processus de recrutement se concluant par l'embauche d'une personne à partir de la rentrée scolaire.

L'asbl comptabilise en cette fin d'année 2013 trois travailleuses pour deux équivalents temps plein.

Conclusion

Malgré le souhait exprimé à la fin 2012 de s'intéresser de plus près au secteur de la jeunesse en 2013, nous avons cette année encore fortement axé nos projets (rédaction d'une brochure, sa diffusion et une conférence) sur les conclusions de l'année européenne consacrée au « vieillissement actif et aux solidarités intergénérationnelles ». En effet, au-delà de la forte opération de communication générée par l'année européenne, il nous est apparu primordial de poursuivre le travail et de s'intéresser aux personnes directement concernées par ces questions. Au terme de l'année 2012, nous avons la sensation d'inachevé et l'envie de donner à ce public, ou aux associations qui travaillent directement avec lui, l'occasion de s'exprimer sur leur propre vieillissement et de s'approprier la notion d' « actif ».

Parallèlement, nous n'avons eu de cesse de renforcer notre travail de sensibilisation aux valeurs intergénérationnelles grâce à l'ensemble de nos activités.

C'est lors de ces différents contacts et rencontres, à l'intérieur et à l'extérieur de notre réseau de membres, que nous avons dégagés deux pôles d'intérêt pour 2014. Aussi, l'an prochain, nous nous attarderons sur les thématiques que sont l'interculturel et l'habitat.



Courants d'Âges asbl

Rue du Vieux Moulin 66 à 1160 Auderghem

Tél.: 02 660 06 56 ou 0495/72.88.92

info@courantsdages.be

www.intergenerations.be

Equipe

Valérie Beckers, Coordinatrice

valerie@courantsdages.be

Marine Bugnot, Chargée de mission

marine@courantsdages.be

Patricia Quirion, Chargée de mission

patricia@courantsdages.be

ANNEXE 1

N. 13291 (48918 — 71425P)

Courants d'âges

1000 Bruxelles

Numéro d'identification : 13291/98

STATUTS

Les soussignés :

- L'a.s.b.l. « Abracadabus, représentée par Mme Josette Maufroy, rue de la Prévoyance 58, 1000 Bruxelles.
- L'a.s.b.l. « La Gerbe » « Mémoire vivante », représentée par Mme Patricia Fontaine, rue Thieffry 45, 1030 Bruxelles.
- L'a.s.b.l. « Télé-Service de Plombières », représentée par M. Jean-Michel Lex, rue de la Gare 9, 4850 Montzen.
- L'a.s.b.l. « Entr'âges », représentée par Mme Marie-Louise Carrette, rue de la Prévoyance 60, 1000 Bruxelles.
- L'a.s.b.l. « Centre Saint-Aubain » - « Auberge du Vivier », représentée par M. Jean-Pierre Haquin, avenue de la Gare 108, 6720 Habay-la-Neuve.
- L'a.s.b.l. « Le Pouly », représentée par Mme Marie-Claire Eubben, rue Willy Squélord 9, 5600 Jamagne.
- « Croix Rouge de Belgique - Communauté francophone - Action sociale », représentée par M. Luc Melardy, rue Stallaert 1, 1050 Bruxelles.
- L'association « Recherche Action participative », représentée par Mme Marianne Gassel, rue de l'Elan 80, 1170 Bruxelles.
- L'a.s.b.l. « Entraide et Amitié », représentée par Mme Martine Gillis, rue de la Charité 43, 1210 Bruxelles.
- L'a.s.b.l. « Ag'y sont », représentée par Mme Isabelle Sturbaut, rue de l'Hôtel de Ville 7A, 7911 Frasnes.
- Le « C.P.A.S. de Pont-à-Celles », représenté par Mme Béatrice Roulin, rue de la Liberté 84, 8230 Pont-à-Celles.
- Le « Home Saint-Joseph », représenté par Mme Marianne Vilches, quai de Coronmeuse 5, 4000 Liège.
- L'a.s.b.l. « Ages et Transmissions », représentée par Mme Michèle Piron, rue Konkél 155, 1150 Bruxelles.
- L'a.s.b.l. « La Charmille », représentée par M. Pascal Xavier, rue des Vignobles 2, 6230 Pont-à-Celles.
- Mme Khadija Ounchif, avenue de l'Exposition 368, 1090 Bruxelles.
- Mme Madeleine Denis, rue Franklin 17, 1000 Bruxelles.
- Mme Françoise Du Fontbaré, avenue Léopold Wiener 81, 1170 Bruxelles.
- M. Hubert Bakandika, Grande Rue au Bois 84, 1030 Bruxelles.
- Mme Eliane Berthe, avenue Général Lartigue 23, 1200 Bruxelles.
- M. André Hut, boulevard de Dixmude 55, 1000 Bruxelles,

tous de nationalité belge, ont convenu de constituer une association sans but lucratif dont ils ont arrêté les statuts comme suit :

TITRE I^{er}. — *Dénomination, siège social*

Article 1^{er}. L'association est dénommée « Courants d'âges ».

Art. 2. Son siège social est établi à Bruxelles. Actuellement, celui-ci est fixé à la rue du Vieux Moulin 66 à 1160 Auderghem. L'adresse du siège est située dans l'arrondissement judiciaire de Bruxelles.

Il peut être transféré par décision du conseil d'administration dans tout autre lieu en Belgique.

TITRE II — *Objet*

Art. 3. L'association a pour objet de développer un réseau de coordination et de services en vue de promouvoir les

activités intergénérationnelles telles que définies dans la charte de l'association.

Cette charte qui définit la philosophie de l'association est inscrite à l'article 1^{er} du règlement d'ordre intérieur.

L'association peut accomplir tous les actes se rapportant à son objet. Elle peut notamment prêter son concours et s'intéresser à toute activité similaire à son objet.

TITRE III. — Membres

Art. 4. Courants d'Âges regroupe des personnes qui se sentent concernées par les évolutions démographiques et les enjeux sociaux et humains.

Certaines personnes participeront à l'association à titre personnel, d'autres seront mandatées par une association de terrain.

Courants d'Âges tiendra une liste des associations participant à son action. La participation active d'une personne mandatée par chaque association tient lieu d'adhésion au réseau.

Art. 5. L'association est composée de membres effectifs et de membres adhérents.

Le nombre des membres effectifs ne peut être inférieur à trois. Seuls les membres effectifs jouissent des droits accordés aux associés par la loi et les présents statuts.

Sont membres effectifs :

1° les soussignés;

2° tout membre adhérent qui, présenté par deux associés ou membres effectifs au moins est admis en qualité de membre effectif par décision de l'assemblée générale réunissant les deux tiers des voix présentes.

3° les membres du Conseil d'Administration élus validement, pour la durée de leur mandat.

Sont membres adhérents, les personnes qui peuvent aider l'association ou participer à ses activités et qui s'engagent à en respecter les statuts et les décisions prises conformément à ceux-ci.

Art. 6. Les admissions de nouveaux membres adhérents sont décidées souverainement par le conseil d'administration et soumises à approbation définitive lors de l'assemblée générale suivante.

Art. 7. Les membres effectifs et adhérents sont libres de se retirer à tout moment de l'association en adressant, par écrit, leur démission au conseil d'administration.

L'exclusion d'un membre effectif ou adhérent ne peut être prononcée que par l'assemblée générale à la majorité des deux tiers des voix présentes.

Le conseil d'administration peut suspendre, jusqu'à décision de l'assemblée générale, les membres qui se seraient rendus coupables d'infraction grave aux statuts ou aux lois.

Art. 8. Le membre démissionnaire, suspendu ou exclu, ainsi que ses héritiers ou ayants droit n'ont aucun droit sur le fonds social.

Ils ne peuvent réclamer ou requérir, ni relevé, ni reddition de compte, ni apposition de scellés, ni inventaires.

TITRE IV. — Cotisations

Art. 9. Les cotisations sont fixées par l'assemblée générale annuellement avec un maximum de 10 000 francs. Celle-ci veille à ce que les montants soient adaptés lorsqu'il s'agit de personnes présentes à titre personnel ou mandatées par une association. Pour raisons sociales, le conseil d'administration peut déroger à la règle et soit adopter, soit dispenser un membre du paiement de la cotisation.

TITRE V. — Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale est composée de tous les membres effectifs. Les membres adhérents sont invités à l'assemblée générale.

Elle est présidée par le président du conseil d'administration, ou s'il est absent, par le vice-président ou par l'administrateur délégué.

Art. 11. L'assemblée générale est le pouvoir souverain de l'association. Elle possède les pouvoirs qui lui sont expressément reconnus par la loi ou les présents statuts.

Sont notamment réservées à sa compétence :

- les modifications aux statuts sociaux;
- la nomination et la révocation des administrateurs;

- l'approbation des budgets et des comptes;
- la dissolution volontaire de l'association;
- les exclusions des membres.

Art. 12. Il doit être tenu au moins une assemblée générale chaque année. L'association peut être réunie en assemblée générale extraordinaire à tout moment par décision du conseil d'administration.

Chaque réunion se tiendra aux jour, heure et lieu mentionnés dans la convocation.

Tous les membres doivent y être convoqués.

Art. 13. L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration par lettre ordinaire ou par carte postale adressée à chaque membre au moins cinq jours ouvrables avant l'assemblée générale, et signée par un administrateur au nom du conseil d'administration.

L'ordre du jour est mentionné dans la convocation. Sauf dans les cas prévus aux articles 8, 12 et 20 de la loi du 27 juin 1921, l'assemblée peut délibérer valablement sur des points qui ne sont pas mentionnés à l'ordre du jour.

Art. 14. Une assemblée générale extraordinaire doit être convoquée par le conseil d'administration lorsqu'un cinquième des membres en fait la demande.

Art. 15. Tous les membres effectifs ont un droit de vote égal à l'assemblée générale, chacun disposant d'une voix. Les membres adhérents n'ont pas le droit de vote. Ils peuvent néanmoins assister aux assemblées générales avec voix consultative.

Les membres effectifs peuvent se faire représenter par un autre membre effectif. Chaque membre effectif ne peut être titulaire que d'une seule procuration.

Art. 16. Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix présentes ou représentées, sauf dans le cas où, il en est décidé autrement par la loi ou par les présents statuts.

En cas de partage des voix, celle du président ou de l'administrateur qui le remplace est prépondérante.

Art. 17. L'assemblée générale peut délibérer valablement sans qu'un quorum soit requis. Elle statuera à majorité simple hormis les cas prévus par les présents statuts.

Le fonctionnement de l'assemblée générale suivra la réglementation prévue par la loi du 27 juin 1921 et les dispositions contenues dans le règlement d'ordre intérieur.

Art. 18. Les décisions de l'assemblée générale sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président et un administrateur.

Ces procès-verbaux sont conservés au siège social où tous les membres peuvent en prendre connaissance. Les membres ainsi que les tiers justifiant d'un intérêt, peuvent demander des extraits de ces procès-verbaux, signés par le président du conseil d'administration et par un administrateur. Toute modification aux statuts doit être publiée aux annexes au *Moniteur belge*. Il en est de même de toute nomination, démission ou révocation d'administrateur.

TITRE VI. — Administration

Art. 19. L'association est administrée par un conseil d'administration de *quatre* membres au moins, nommés par l'assemblée générale pour un mandat de trois ans renouvelable, à la majorité simple, et en tout temps révocables par elle, à la majorité des deux tiers. Les membres du Conseil d'administration sont, soit des membres effectifs ou adhérents, soit des personnes externes à l'association.

Art. 20. En cas de vacance d'un mandat, un administrateur peut être nommé à titre provisoire par l'assemblée générale. Il achève dans ce cas le mandat de l'administrateur qu'il remplace.

Art. 21. Le conseil désigne parmi ses membres un président, un vice-président, un trésorier, un secrétaire et un administrateur délégué.

En cas d'empêchement du président, ses fonctions sont assumées par le vice-président ou par l'administrateur délégué.

Art. 22. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

Il ne peut statuer que si la majorité des ses membres est présente. Ses décisions sont prises à la majorité absolue des votants, la voix du président ou celle de son remplaçant étant, en cas de partage, prépondérante.

Art. 23. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association.

Sont seuls exclus de sa compétence, les actes réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 24. Le conseil d'administration nomme soit lui-même, soit par mandataire, tous les agents, employés, et

membres du personnel de l'association et les destitue. Il détermine leur occupation et leur traitement.

Les rapports entre l'association et les employés sont décrits dans le règlement d'ordre intérieur.

Art. 25. A défaut de stipulation spéciale dans le procès-verbal du conseil d'administration, tout administrateur signe valablement les actes régulièrement décidés par le conseil d'administration. Il n'aura pas à justifier de ses pouvoirs vis-à-vis des tiers.

Art. 26. Les administrateurs ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle et ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat. Celui-ci est exercé à titre gratuit.

TITRE VII — Règlement d'ordre intérieur

Art. 27. Un règlement d'ordre intérieur sera présenté par le conseil d'administration à l'assemblée générale.

Des modifications à ce règlement pourront être apportées par une assemblée générale statuant à la majorité simple des membres présents ou représentés.

TITRE VIII. — Dispositions diverses

Art. 28. L'assemblée générale pourra désigner un commissaire, associé ou non, chargé de vérifier les comptes de l'association et de lui présenter son rapport annuel. Elle déterminera la durée de son mandat.

Art. 29. En cas de dissolution de l'association, l'assemblée générale désignera le ou les liquidateurs, déterminera leurs pouvoirs et indiquera l'affectation à donner à l'actif net de l'avoir social.

Art. 30. Dans tous les cas de dissolution volontaire ou judiciaire, à quelque moment, ou pour quelque cause qu'elle se produise, l'actif net de l'association dissoute sera affecté à des œuvres similaires, à désigner par l'assemblée générale.

Dispositions transitoires

L'assemblée générale de ce jour a élu en qualité d'administrateurs :

Jean-Pierre Haquin, Françoise Du Fontbare, François Verhulst, Bruno Baron, Séverine Galant, Pierre Van Ryckeghem, Annunziata Ingenito plus amplement qualifiés ci-dessus, qui acceptent ce mandat. Les administrateurs ont désigné en qualité de :

Président : François Verhulst

Trésorière : Françoise Du Fontbare.

Secrétaire : Bruno Baron

Fait à Bruxelles, le 26 avril 2012. (Suivent les signatures.)

Statuts amendés par l'Assemblée générale le 5 septembre 2001, le 15 juin 2004 et le 7 mai 2010.